

COMPTE-RENDU

REUNION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN DE LA VIENNE ET AU PROJET DE STRATEGIE D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (SOCLE) LOIRE BRETAGNE LATHUS (LOCAUX DU CPA DE LATHUS)

20 JUIN 2017

La liste des personnes présentes et excusées est jointe en annexe.

Ordre du jour de la réunion :

- Point d'étape sur les perspectives d'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Vienne
- Présentation des premiers éléments du projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin de Loire Bretagne

L'ensemble des documents présentés en séance (diaporamas, rapports...) est **directement téléchargeable sur le site internet** : www.eptb-vienne.fr à la rubrique « gemapi ».

Accueil des participants:

M Jérôme ORVAIN, président de l'EPTB Vienne remercie les participants à cette réunion et le CPA de Lathus pour la mise à disposition de la salle. Il indique que la présente réunion cible environ 200 organismes qui représentent les intercommunalités et syndicats du territoire agissant dans les domaines de l'eau potable de l'assainissement et de la gestion des milieux aquatiques ainsi que les collectivités territoriales et les services de l'Etat. Le but de cette réunion est d'effectuer un point d'étape sur l'état d'avancement de l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Vienne. En effet, l'EPTB accompagne depuis 3 ans les groupements collectivités dans ce domaine afin de répondre à un besoin identifié sur le territoire et mettre à profit sa connaissance du tissu local des opérateurs et de la gestion des milieux aquatiques. Il ajoute que cette réunion sera également consacrée à la présentation du projet de SOCLE Loire Bretagne, la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau, par la DREAL de bassin Loire Bretagne. Il s'agit d'une présentation en « avant première » avant l'entrée en vigueur d'une consultation des acteurs prévue de juillet à septembre.

1/ Point d'étape sur les perspectives d'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Vienne

M Stéphane LORIOT, EPTB Vienne, présente la démarche initiée en 2014 en vue d'accompagner les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP) et les syndicats de rivière dans l'organisation de la compétence GEMAPI. Il précise que cet appui aux opérateurs locaux a conduit l'EPTB à organiser dans un premier temps des réunions d'information et d'échanges sur la compétence à l'échelle du bassin de la Vienne subdivisé en 8 sous bassins. Il est effectivement apparu impératif de positionner la réflexion à une échelle cohérente sur le plan

hydrographique. Au-delà de ces réunions, un travail spécifique a été effectué afin de répondre à la demande d'acteurs locaux pour approfondir les scénarios d'organisation potentiels ou d'apporter un appui sur la révision des statuts.

A la lumière des réflexions en cours sur chacun des 8 sous bassins, une projection est présentée sur l'organisation plausible de la compétence GEMAPI. Il est précisé que plusieurs de ces scénarios ne sont pas figés et demeurent actuellement en discussion. Elle permet toutefois d'évaluer les niveaux d'ambition et d'avancement des démarches sur les différents territoires.

Discussion :

M Guillaume RODIER, PNR de Millevaches, demande des précisions sur la coordination globale qui pourrait être envisagée sur le bassin de la Gartempe.

M Stéphane LORIOT indique que ce territoire à cheval sur 4 départements et sur lequel opèrent 7 structures dont les périmètres ne sont pas toujours cohérents sur un plan hydrographique, les opérateurs locaux envisagent difficilement une restructuration profonde de l'organisation actuelle dans le cadre de la mise en oeuvre de la GEMAPI. Pour autant, des améliorations en terme de coordination des actions seraient possibles afin de renforcer l'articulation des différents programmes de travaux et de favoriser le montage d'opérations communes (suivi, communication, études...).

M Sébastien LABESSE du Syndicat mixte du contrat de rivière Gartempe souligne l'action de ce syndicat qui s'emploie à assurer la cohérence des actions sur l'amont du bassin de la Gartempe et prépare actuellement la révision du contrat de rivière.

Mme Morgane PRIOL, DDT de la Vienne, demande des précisions sur l'éventualité d'un transfert ou d'une délégation de la compétence prévention des inondations des communautés d'agglomération à l'EPTB.

M Stéphane LORIOT, précise que ce scénario est à l'étude notamment concernant la communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut qui est concernée par un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) coordonné par l'EPTB Vienne. Il ajoute qu'au regard des enjeux identifiés, notamment en terme de gestion de l'aléa, l'EPTB Vienne conçoit la prévention des inondations comme intégrant les items 1 et 5 de l'art L211-7 du code de l'environnement.

M Manuel MIRLIAZ, Syndicat du Clain Sud, considère qu'il ne serait pas cohérent de séparer le GEMA du PI.

M Charles VALLET, DREAL de bassin Loire Bretagne, indique que la compétence est juridiquement sécable. Aussi, si un exercice intégré de l'ensemble des missions constituant la compétence GEMAPI est souhaitable, il est possible d'adopter une vision à géométrie variable et de faire du sur mesure selon les enjeux des territoires.

Mme OLLIVIER, DDT de la Charente, rappelle que le schéma initial cadrant l'organisation de la GEMAPI consistait à faire porter la compétence par un syndicat mixte pouvant évoluer en EPAGE et dont la coordination serait assurée par un EPTB.

M Stéphane LORIOT, précise que ce scénario théorique n'est pas applicable uniformément sur le territoire. Si la gestion à l'échelle du bassin versant est bien recherchée, la concertation menée sur le bassin de la Vienne montre que des adaptations sont nécessaires.

M William BOIRON, Communauté de communes Vienne Gartempe, s'interroge sur la méthode à suivre pour prendre en compte le volet prévention des inondations (PI) sur les territoires ruraux.

M Stéphane LORIOT, considère que la première étape consiste à rassembler les éléments de connaissance existant sur le risque d'inondation afin d'identifier les secteurs à enjeux et repérer les éventuels ouvrages ayant pour fonction la défense contre les inondations. Divers documents existants peuvent être consultés tels que les atlas des zones inondables ou les PPRI. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation, la DREAL de Bassin proposera prochainement une actualisation de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation. Un premier travail pourrait consister à compiler ces informations et à sérier les secteurs qui pourraient nécessiter d'engager un diagnostic inondation plus approfondi.

M Jean Bernard DAMIENS, Syndicat mixte du contrat de rivière Gartempe, souligne la nécessité de renforcer à l'échelle du bassin la solidarité amont / aval et de prendre en considération les actions réalisées sur les têtes de bassin qui limitent les risques d'inondation sur l'aval. Il mentionne l'intérêt d'organiser la gouvernance de l'eau au sein d'un SAGE.

Mme Morgane PRIOL, demande s'il ne serait pas envisageable que l'EPTB porte le volet PI sur l'ensemble du territoire.

M Stéphane LORIOT, répond qu'en effet cette possibilité peut être considérée en particulier sur les grands axes comme la Vienne. L'une des options pourrait également consister à mettre en place un projet d'action d'intérêt commun (PAIC), qui est un dispositif introduit par la loi MAPTAM. Ce PAIC pourrait porter sur la gestion des inondations à l'échelle du bassin de la Vienne.

2/Présentation des premiers éléments du projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin Loire Bretagne

M Charles VALLET, DREAL de bassin Loire Bretagne, présente le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin Loire Bretagne. Il précise que cette stratégie comprend un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau ainsi que des propositions d'évolution des modalités de coopération entre les collectivités sur les territoires à enjeux.

Il précise le calendrier et les destinataires de la consultation qui se déroulera entre juillet et fin septembre en vue d'une approbation par le préfet coordonnateur de bassin avant le 31 décembre 2017.

Il présente ensuite pour les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la GEMAPI la situation actuelle des structures opératrices et les perspectives de rationalisation des syndicats en application des lois MAPTAM et NOTRe.

Il expose enfin les propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités figurant dans le projet de SOCLE.

M Sébastien LABESSE relève que l'une des propositions vise à faire converger à terme les modalités de gestion et les prix de l'eau. Il se demande comment homogénéiser les prix de l'eau dans la mesure où le transfert de la compétence implique la reprise par le groupement de collectivités compétent des contrats de délégation de services publics en cours.

M Gérard NICAUD, Région Centre Val de Loire, délégué EPTB, craint que le transfert de la compétence aux EPCI à fiscalité propre ne favorise au final les privés.

M Charles VALLET souligne la diversité des modes de gestion entre les opérateurs. Juridiquement, la réforme territoriale n'a pas d'impact sur les modes de gestion en cours (régie ou délégation de service public). Néanmoins, à terme se posera la question de la convergence des prix de l'eau sur un même territoire. La rationalisation des structures visées dans le cadre de la loi NOTRe devrait vraisemblablement se traduire par un nivellement vers le haut du prix de l'eau, afin d'assurer une gestion durable du patrimoine.

M Stéphane LORIOT, souligne les bouleversements importants générés par la réforme territoriale pour les opérateurs de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Il demande si un accompagnement technique et juridique est prévu auprès des groupements de collectivités concernés.

M Charles VALLET, indique que des soutiens pourront être apportés par Départements disposant de cellules d'assistance et par les services de l'Etat.

M Dany LECOMTE, DDT de l'Indre et Loire, relativise l'impact de la réforme sur les opérateurs. Tout d'abord le délai pour opérer la transformation est plus important que pour la GEMAPI. Ensuite les infrastructures existent, aussi les modifications se traduiront essentiellement par un transfert du personnel et une gestion des ressources humaines par les EPCI à fiscalité propre. En revanche, la gestion de l'assainissement pluvial qui n'est pas aussi organisée que l'assainissement collectif ou non collectif pourrait poser des difficultés.

Mme OLLIVIER, s'interroge sur la proposition consistant à mettre en relation le périmètre des EPAGE avec celui des SAGE. Elle ne semble pas appropriée pour les SAGE s'étendant sur de grandes superficies. De même, la structuration de la maîtrise d'ouvrage GEMAPI élargie à l'eau et l'assainissement pourra poser problème dans la mesure où le périmètre du bassin hydrographique ne correspond généralement pas au périmètre de gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Concernant la proposition consistant à favoriser les regroupements pour gérer les eaux pluviales, M Dany LECOMTE pressent des difficultés d'application tant les situations sont diverses. Des schémas directeurs pourraient être recommandés mais ils représentent une charge importante pour les groupements de collectivité.

Mme Nathalie BARDIN de la communauté de communes Briance Combade confirme que les groupements de collectivités ne sont pas prêts pour assumer une gestion intégrée des eaux pluviales.

M Mickael MARTIN du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Gartempe, s'interroge sur la responsabilité de la collectivité gestionnaire de la GEMAPI sur les cours d'eau domaniaux.

M Charles VALLET rappelle que la GEMAPI n'entraîne pas un transfert de propriété du domaine public fluvial. Les prérogatives de l'État ou des collectivités territoriales en la matière demeurent.

Il incite par ailleurs les participants à faire remonter à la DREAL de bassin leurs remarques sur la SOCLE lors de la consultation afin d'ajuster et d'enrichir le document.

M Jérôme ORVAIN, remercie les participants et intervenants et indique que les diaporamas et le compte rendu de la séance seront accessibles prochainement depuis le site www.eptb-vienne.fr. Il rappelle en outre que l'EPTB Vienne se tient à la disposition des collectivités du territoire pour les accompagner dans leur réflexion et, mieux encore, pour aider à l'organisation des échanges à l'échelle de sous bassins.

Il insiste enfin sur la notion de solidarité dans le domaine de la gestion de l'eau qui doit s'envisager entre l'amont et l'aval, entre l'urbain et le rural et entre les territoires voisins. Dès lors, au-delà des répartitions des compétences issues de la réforme territoriale, il est essentiel d'organiser une gouvernance à l'échelle du bassin pour gérer collectivement la ressource.






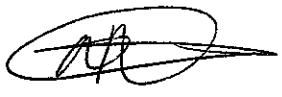
ANNEXES

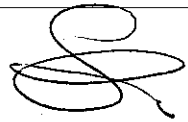
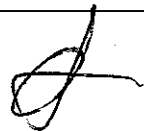
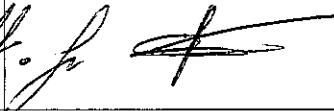
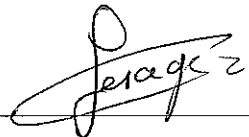

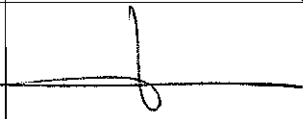
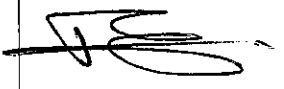

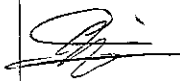
- Feuille de présence/ excusés
- Diaporamas



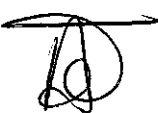
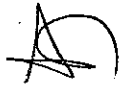




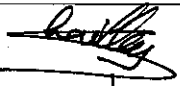
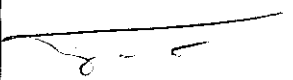
Ces documents sont directement téléchargeables sur le site internet : www.eptb-vienne.fr à la rubrique « outils de gestion de l'eau » - « GEMAPI »

**REUNION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN DE LA VIENNE
ET A LA SOCLE**

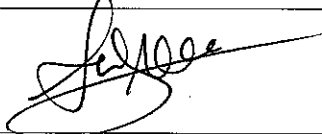
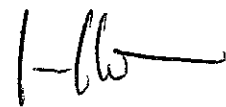
MARDI 20 JUIN 2017 à 14h30

Organisme	Nom Prénom	Courriel	Signature
EPTB Vienne	BERTHELOT Vincent	v.berthelot@eptb-vienne.fr	
EPTB Vienne	BLAIZE Fabien	f.blaize@eptb-vienne.fr	
	François Bock		aucun
SIASEBRE	LOURIOUX ELODIE	siasebre@orange.fr	
SIVON BOUSSA- CHATELUS	LENGSLE SOLIEN	ecolepeche-phitecieux@orange.fr	
SMABGA	Bourry Etienne	smabga@sfr.fr	
SM PCF	Robert Hue.	roberthue@smpcf.fr	
SMABGA	Coudert Audrey	audrey.coudert87@gmail.com	

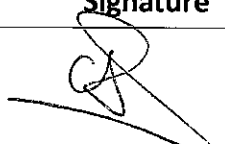
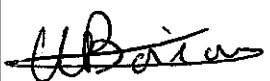



Organisme	Nom Prénom	Courriel	Signature
SNABGA	SAUTRON Audrey	✓	
Mairie Châtellerault	MORANT Agnès	agnès.morant@ville-chatellerault.fr	
Ville de Châtellerault	REVEL Christelle	christelle.revel@ville-chatellerault.fr	
C.C de Evaux-Chambon. Boussac. U.P.O.	LESAGE MICHEL	michelesage@laposte.net	
DDT 16	Ollivier Nathalie	nathalie.ollivier@charente.gouv.fr	
Mairie de St Léonards Monsieur	CHASTANG Jérôme	dst@ville-saint-leonard.fr	
CC Briance Combade	BARDIN Nathalie	eau@briancecombade.fr	
PETR Monts et Barrois	MAURISON Cécilia	environnement@monts-et-barrois-en-limousin.fr	
DDT 86	Norgin PRIOL	norgin.priol@vienne.gouv.fr	
AELB Poitou-Limousin	GAGNEUX Clère	clère.gagneux@eau-loire-bretagne.fr	

Organisme	Nom Prénom	Courriel	Signature
DREAL N ^{elle} AQUITAINE	LACOUTURE Laurence	laurence.lacouture@developement.durabl -poitou.fr	
DOT 37	LECOMTE Daury	s	
Communauté de communes Ouest Limousin	ILAHA-ITERA Audrey	a.ilaha@ouestlimousin.com	
Syndicat Neste Drome Gorn	ADALBERT Marc	smvg.rivier@orange.fr	
Syndicat Bonzano	LÉBRÉ		
Syndicat eau Neulle	NORONNO Grégoire		
ese Eguzon Argenton	Wandillon J.B		
CDC Esuze Ayrto	PERRIER DGS	david.perrier@ cc-valleedelaCreuse.fr	
Communauté de communes CIATE-Bougeon Royan de la Vallée	CHEVILLEY Peggy	environnement@ccbrv.fr	
Syndicat Argon S. de la Vallée	J. de TRISTAN	jean.tristan	

Organisme	Nom Prénom	Courriel	Signature

Organisme	Nom Prénom	Courriel	Signature
SIGIV	THUAIRE Nicolas	tnr@sigiv.fr	
CC Haut-Limousin en Marche	SALLE Joëlle	jsalle@cchlem.fr	
SIANVB / CC Coeur de Brenne	Nazerolles Alban	sianvb34@orange.fr	
DOT 36	AUFRERE Christophe	christophe.aufere@inde.gouv.fr	
SiA bassin de l'Anglin	PAUZET Amandine	syndicat.bassin.anglin@gmail.com	
SiAG	MARTIN Mickaël	Siag@Syndicat-gartempe.fr	
Grand Poitiers Communauté d'agglomération	GUINARD Yvonnide	yvonnide-guinard@grandpoitiers.fr	
CPiE Val de Gartempe	CLAIR Jérôme	cpie-val-de-gartempe@ca-lathus-ura.fr	
	Jean-Pascal CAILLAUD		
Syrvan	Iotti Loïc		

Organisme	Nom Prénom	Courriel	Signature
Clém Sud	Anne BRANGEON + stagiaire.		
Clém Sud	André BIBAUD élu		
CDC Nova	Jean IANERET		
	FERRANDON Anne.		
Centre	NICOLAS Gérard.		
CCVG	JEAN Gisèle		

Organisme	Nom Prénom	Courriel	Signature
CCVG	Calendrier Arnaud	arnaud.calendrier@ccvg86.fr environnement@ccvg86.fr	
C.C.U.G	Roiron William	williams@departement86.fr	
	LABESSE.		
PNR MC	Redier Guillaume	g. redier@pm-millevaches.fr	
SABV	Cécile MOREAU	c.moreau@syndicat-bassin-ienne.fr sabvm@wanadoo.fr	
CC Charente Limousine	CAUNEAU Natasha		
Stagiaire SIGIV.	POIRIER LOÏC		
	ORVAIN Sébastien		